



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 1^{er} février 2007 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- BASTIAN	

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Guillaume KLEINPETER et Melle Frédérique WEBER..

Membres excusés : MM URBANY, TROG et MME FISCHER.

Invités excusés : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU

2) Action ADEAN : Opération compostage.

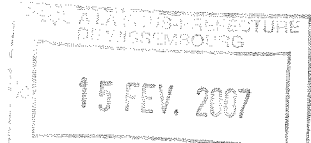
L'ADEAN (Association de Développement en Alsace du Nord) a lancé en 2006 une opération de promotion du compostage individuel expérimentée dans un premier temps sur cinq communautés de communes, dont la communauté de communes de la vallée de la Sauer.

L'objectif de cette action est de réduire à la source la quantité de déchets ménagers en incitant les particuliers à pratiquer le compostage, et ce à travers une mission d'animation et la vente de composteurs.

Au vu de la réussite de cette première année, l'ADEAN a décidé d'étendre l'opération à d'autres collectivités d'Alsace du Nord.

La mission d'animation est portée par le CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) de Munchhausen. Cette mission consistera notamment à organiser des réunions d'information dans les communes de la communauté de communes, à l'issue desquelles les participants pourront commander un composteur en bois.

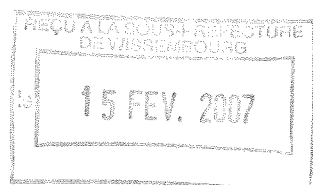
- VU les compétences de la communauté de communes, notamment dans le domaine de l'environnement,
- VU la convention pour l'élaboration et la conduite du plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn signée le 5 novembre 2001,
- CONSIDERANT le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,



- *CONSIDERANT la proposition de l'ADEAN d'élargir l'action d'animation et de communication sur le thème du compostage individuel en Alsace du Nord sur certains des territoires, parmi lesquels la communauté de communes de Pechelbronn (courrier du 19 décembre 2006),*
- *CONSIDERANT le coût de la mission d'animation demandant une participation de la communauté de communes d'un montant de 0,16 € par habitant, soit au total 590,08 € pour l'exercice 2007,*
- *Considérant le marché à bon de commandes conclu par la communauté de communes de la vallée de la Sauer pour la fabrication, la fourniture et la livraison de composteurs individuels en bois,*
- *Considérant le coût d'un composteur en bois s'élevant à 62,192 € TTC,*
- *Considérant le prix public de vente à 25€ TTC,*
- *Considérant la participation par composteur de 9,298 € TTC du Conseil Général du Bas-Rhin, de 7,4385 € TTC de l'ADEME et de 15,5 € TTC du SMICTOM Nord Alsace,*
- *Considérant le coût résiduel de 4,95 € TTC restant à la charge de la communauté de communes,*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité une abstention (M. APPRIL) :

- **décide la participation de la communauté de communes de Pechelbronn à la démarche d'animation et de communication sur le « compostage individuel Nord Alsace » engagé par l'A. D. E. A. N. (association pour le développement de l'Alsace du Nord) ;**
- **décide le versement de la participation annuelle de 0,16 € par habitant pour la mission d'animation, soit 590,08 € pour l'exercice 2007 ;**
- **valide la vente de composteurs au prix public de 25€ TTC pour les habitants de la communauté de communes de Pechelbronn par l'intermédiaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer ;**
- **fixe la participation de la communauté de communes de Pechelbronn à 4,95 € du coût TTC par composteur vendu à reverser à la communauté de communes de la vallée de la Sauer sur présentation d'un état nominatif annuel présentant nom et adresses des bénéficiaires ;**
- **fixe un objectif de 50 composteurs vendus sur la communauté de communes de Pechelbronn (soit un total de 247,50 € TTC sur 3 ans) ;**
- **autorise le président à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.**



Pour extrait, certifié conforme
 MERKWILLER – PECHELBRONN, le 12 février 2007
 Délibération, exécutoire de plein droit
 conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
 du 22 juillet 1982.

Le président
 Armand BRACONNIER

